



à destination des travailleurs sociaux de Franche-Comté

« Cancer chez la personne âgée :

Parcours de soins et accompagnement social»

# Les dispositifs et partenaires mobilisables à domicile

Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique du Jura



à destination des travailleurs sociaux de Franche-Comté



# Un CLIC: c'est quoi?

- Guichet unique d'information et de coordination qui s'adressent aux personnes âgées de + 60 ans, à leur entourage, et à toute personne impliquée dans la perte d'autonomie des seniors.
- L'accueil, l'information et les conseils proposés par les CLIC sont personnalisés, gratuits et confidentiels.
- Mis en œuvre par les Départements et animés par des acteurs divers (associations, CCAS, Conseil départementaux...)



à destination des travailleurs sociaux de Franche-Comté



# Les acteurs du maintien à domicile

#### Les principaux acteurs du maintien à domicile sont :

- L'entourage
- Les services d'aide à domicile : SAAD et SSIAD
- Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)
- Les CLIC / L'APA
- Les AS des centres hospitaliers
- Le médecin traitant

#### Mais également:

- Les centres communaux d'action sociale
- Les mairies
- Le conseil départemental
- Les caisses de retraite principales et complémentaires
- L'HAD Hospitalisation à domicile
- L'ergothérapeute du CD s'il en dispose,
- Les mutuelles
- Les associations pour l'amélioration et l'adaptation de l'habitat



à destination des travailleurs sociaux de Franche-Comté



# Les services à domicile



#### Aide aux activités quotidiennes

Travaux d'entretien de la maison, du linge, courses et préparation des repas, démarches administratives simples...



#### Assistance aux personnes

Aide à la mobilité et déplacements, toilette, habillage, alimentation, accompagnement dans les activités de la vie sociale et relationnelle...



#### Téléassistance

Permet de mettre en contact une personne avec un téléopérateur en cas de problème à domicile 24h/24h 7j/7



#### Livraison de repas à domicile



#### Heures de lien social (nouveauté 2024 – loi Bien vieillir)

Réaliser des activités permettant de maintenir un lien social et de repérer les fragilités



à destination des travailleurs sociaux de Franche-Comté



# Les aides à domicile







#### **Public**

Toute personne ayant besoin d'une aide ponctuelle ou régulière

#### Salarié en CESU

La personne aidée a le statut de particulier employeur

# Prestataires autorisés (SAAD)

Acteurs associatifs

Entreprises privées

Collectivités territoriales (CCAS)



Cout moyen

environ 18 €/h

environ 30 €/h



à destination des travailleurs sociaux de Franche-Comté



# Les Services de Soins Infirmiers à Domicile



- SSIAD



#### **Public**

Adultes atteints de pathologies chroniques ou en situation de handicap

Personnes de 60 ans et plus, malades ou dépendantes

Sur prescription médicale

#### Service de soins

Prévention, hygiène corporelle, soins infirmiers, réfection du lit, aide à la mobilité, surveillance de la prise de médicaments...

#### **IDEL**

En complément des SSIAD, les IDEL peuvent être sollicitées.



Prise en charge par la Sécurité Sociale



à destination des travailleurs sociaux de Franche-Comté



# Les aides ponctuelles

#### **Dispositif Sortie d'Hospitalisation**

Forfait d'heures d'aide à domicile pour permettre à la personne de retrouver rapidement son autonomie et/ou soulager l'aidant familial



+75 ans et retraité AGIRC-ARCCO

En cas de difficulté passagère (perte d'un proche, handicap temporaire, absence de l'aidant habituel)

**Diagnostic Bien chez moi** 

Sortir +





#### Prise en charge Mutuelle

Selon les contrats souscrits par les personnes



à destination des travailleurs sociaux de Franche-Comté



### Les aides financières

#### <u>APA - Allocation</u> Personnalisée d'Autonomie

Personnes âgées de 60 ans et plus ayant besoin d'aide pour accomplir les actes de la vie quotidienne ou dont l'état nécessite une surveillance régulière Sous conditions d'âge et de perte d'autonomie, déterminé par une évaluation

# <u>La Prestation de</u> <u>Compensation du Handicap -</u> <u>PCH</u>

Personnes présentant une perte d'autonomie importante dans la réalisation des actes de la vie quotidienne
Sous conditions d'âge et de perte d'autonomie



#### Le Crédit ou réduction d'impôt

Personnes ayant des dépenses relatives au maintien à domicile (travaux d'équipement ou pour l'emploi d'un service d'aide à domicile).

50% des sommes dépensées sont déduites ou remboursées



à destination des travailleurs sociaux de Franche-Comté



# Les aides financières

#### Participent aux frais liés à l'aide à domicile (OSCAR)

Financement d'heures d'aide à domicile pour la toilette, l'aide à la mobilité, portage de repas, téléassistance ou à l'achat d'aides techniques.



#### Aide sociale - L'aideménagère à domicile

Personnes âgées de 65 ans et plus ayant des difficultés pour accomplir les principales taches ménagères et ne bénéficiant pas de l'APA

Sous conditions de ressources



à destination des travailleurs sociaux de Franche-Comté



# Le congé de proche aidant

- Le congé de proche aidant est ouvert à tout salarié, sous conditions pour cesser temporairement son activité professionnelle pour s'occuper d'une personne proche handicapée ou âgée ou en perte d'autonomie (GIR 4).
- En l'absence de dispositions conventionnelles, la durée maximale du congé est de 3 mois. Le congé peut être renouvelé mais il ne peut pas dépasser 1 an sur l'ensemble de la carrière du salarié.
- Le salarié peut être employé par la personne aidée (en emploi direct CESU) lorsque celle-ci perçoit l'APA ou la PCH. Le congé de proche aidant n'est pas rémunéré par l'employeur (sauf dispositions conventionnelles).
- Allocation journalière du proche aidant (AJPA) qui vise à compenser une partie de la perte de salaire, dans la limite de 66 jours et de 64,54 € par jour.



à destination des travailleurs sociaux de Franche-Comté



# Les solutions de répit

#### A Domicile

- Relayage: Le relayage est un service de remplacement temporaire d'aidants familiaux vivant avec un proche malade ou handicapé. Le même professionnel remplace l'aidant pendant son absence à son domicile
- Accueil Familial : reçoivent des personnes âgées ou des personnes handicapées et leur font partager leur vie de famille ; accueil temporaire ou permanent.
- Aide au Répit : pour les bénéficiaires de l'APA, majoration annuelle forfaitaire (548 €) pour financer des interventions supplémentaires

#### En Etablissement

- Accueil de jour (EHPAD)
- Hébergement temporaire (EHPAD) ou permanent
- · Groupe de paroles : Relais des aidants
- Séjours vacances adaptés ou de répit



à destination des travailleurs sociaux de Franche-Comté



# Les dispositifs et partenaires mobilisables à domicile

# Merci pour votre attention